Image not found or type unknown

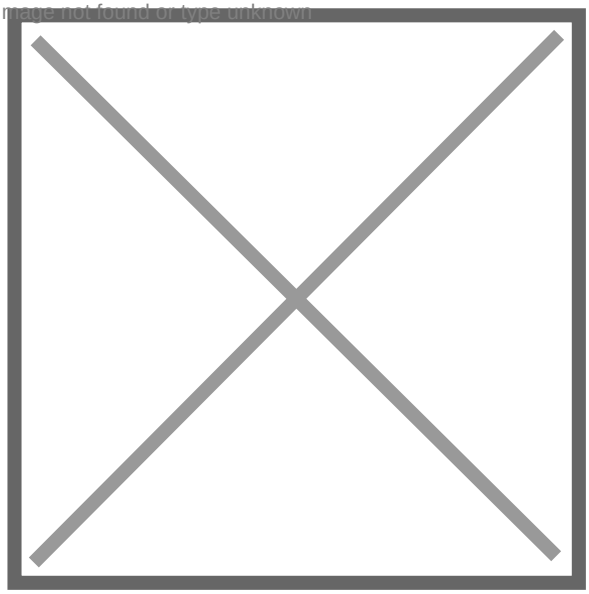

Diffamation (limite menace) suite élections municipale

Par **ManonSi**, le **01/04/2014** à **11:57**

Suite aux élections municipales, où je me suis présentée dans mon petit village du Doubs et ai obtenu 40% des voix (donc pas élue), hier, toutes les routes du villages ont été taggué ou "décoré" avec notre nom de famille, parfois pendu à des arbres(voir photo ci-dessous)
La même nuit, le radar local a été taggué avec la même couleur que le graffiti sur la route. A priori, même si je sais que je peux, je ne préfère pas porter plainte car je risque de me faire de vrais ennemis. Quand je leur demande conseil, la gendarmerie locale me rit limite au nez en me disant que de toutes façons ils ne retrouveraient jamais le coupable. Ce n'est pas la 1ère fois que le radar est dégradé, le fait que le coupable est clairement (ou presque) l'auteur des diffamation envers ma famille, et vu la taille du village (140 électeurs) il serait facile de le retrouver.
J'ai besoin de conseils car je suis un peu perdue. Mon beau-père s'est pendu il y a 10 ans et pour moi, les chemises accrochées aux arbres sont limite des menaces de mort. En tout les cas, on ne peut guère plus parler de blague de mauvais goût à ce niveau-là. J'ai deux enfants de moins de 6 ans, je viens de revenir habiter dans mon village d'enfance, je suis une jeune femme honnête et sérieuse, je viens de finir un bac +5. et là j'avoue, j'ai peur, pour toute ma famille.

Je pensais que, vu que le radar a été taggué, une enquête serait ouverte d'office et que donc les autres éléments seraient inclus dans l'enquête mais le gendarme joint ce matin me dit qu'il faut d'abord que le CACIR dépose plainte ce qu'ils ne font pas systématiquement.

Dois-je prévenir la presse pour que ça bouge ?

Dernière question : admettons que le(s) auteur(s) soi(en)t un(des) élu(s) local(aux), que

risque(nt)-t-il(s) à ce niveau là ?

Merci de votre aide et de votre compréhension.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Manon Silvant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moisse**, le **01/04/2014** à **19:12**

Bonjour,
Je comprends que les gendarmes n'aient pas pris au sérieux vos allégations de diffamation.
Vous devriez rechercher le sens de ce mot plutôt que de qualifier ainsi une conduite de fort mauvais gout, d'accord.
Vous avez pris selon le langage populaire une veste, et c'est ce qui est accroché sur vos lieux de passage.
Il semblerait que l'auteur de ces actes soit coutumier de faits similaires consistant à des dégradations de biens publics (radars) ou privés (murs).
Il sera certainement surpris un jour, mais vous aurez bien du mal à mettre en mouvement l'action publique pour vos seules "vestes".
Si cela peut vous consoler, ma liste grande favorite pourtant a pris la même la semaine dernière, et dans les bistrots cette semaine, on a vu bien des nouveaux(elles) conseillers se gargariser de la baffe assénée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés